



# ASSURMAX<sup>MD</sup>

Solutions d'assurance pour les dons de bienfaisance dans le cadre de la planification successorale

## Stratégies pour dons de bienfaisance

Un couple pourrait avoir l'intention de faire des dons de bienfaisance ou des legs à partir de sa succession, mais s'inquiéter du coût initial ou de l'incidence que ceci pourrait avoir sur ses revenus. L'utilisation de l'assurance vie pour financer ces dons permet de calmer les inquiétudes et de faciliter cette décision, particulièrement lorsque cette solution peut être garantie. Il est possible de faire fructifier un don de bienfaisance modeste afin d'en faire profiter plusieurs organismes de bienfaisance. Les crédits d'impôt générés par un don de bienfaisance bien constitué peuvent financer une autre police d'assurance vie qui permettra de verser un leg à la famille.

### Voici certaines solutions pour les dons de bienfaisance :

- remplacer la valeur successorale des placements enregistrés donnés à un organisme de bienfaisance qui vous tient à cœur
- renflouer la succession lorsque des actifs sont remis à un organisme de bienfaisance nommé dans le testament
- financer les besoins à long terme d'un organisme de bienfaisance au moyen de legs de prestations d'assurance vie
- créer un effet multiplicateur pour un legs de bienfaisance
- remettre des fonds non utilisés pour les dépenses courantes à un organisme de bienfaisance

### LE SAVIEZ-VOUS?

Vous n'avez pas à choisir entre un organisme de bienfaisance qui vous tient à cœur et vos enfants ou petits-enfants.

Assurance et placements  
Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>



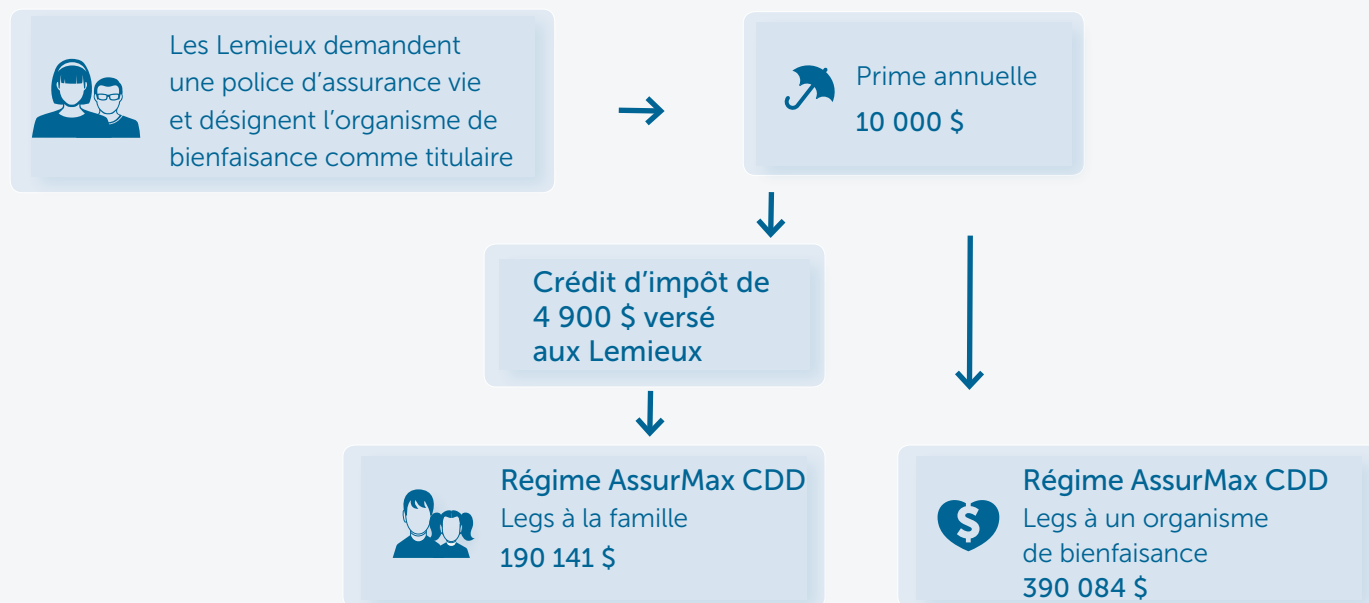
## Étude de cas : Bertrand et Diane Lemieux

La charité et la famille sont des valeurs primordiales pour les Lemieux. Le régime AssurMax<sup>MD</sup> de l'Empire Vie leur permet de créer un legs en faveur d'un organisme de bienfaisance qui leur tient à cœur, tout en prévoyant un héritage pour leur famille.

### Solution : assurance vie conjointe payable au dernier décès AssurMax de l'Empire Vie

Les Lemieux versent leur don initial directement à un organisme de bienfaisance par l'entremise d'une police d'assurance vie conjointe payable au dernier décès (assurance vie CDD). Ils créent alors un legs en faveur de l'organisme de bienfaisance de leur choix. Leurs crédits d'impôt fédéral et provincial pourraient totaliser 50 % du don ou plus, selon leur province de résidence. Ces crédits leur fourniront des liquidités qu'ils pourront investir dans une deuxième police d'assurance vie conjointe payable au dernier décès. Cette deuxième police procurera un legs libre d'impôt à leurs petits-enfants.

#### Les Lemieux



### Créer deux legs au moyen d'un seul don grâce à l'assurance vie

L'exemple ci-dessus est basé sur un homme non fumeur de 69 ans et une femme non fumeuse de 67 ans, pour un âge équivalent unique de 59 ans. Le régime est une police AssurMax 100 conjointe payable au dernier décès avec l'option de participation de la protection enrichie. Cet exemple est présenté à des fins d'illustration seulement. Les taux d'imposition et les crédits d'impôt courants varient selon le revenu imposable et la province ou le territoire de résidence. Consultez le lien suivant pour calculer les crédits d'impôt : [www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/dnrs/svngs/clmng1b2-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/dnrs/svngs/clmng1b2-fra.html)

Les primes indiquées pour AssurMax sont basées sur les taux de primes en août 2017 pour l'assuré indiqué. Les montants de protection pourraient être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués selon l'âge, le statut de fumeur et l'état de santé de l'assuré, le montant de protection initial, l'option de participation et la période de paiement. Cette stratégie unique permet de créer un legs durable qui se multiplie au profit de l'organisme de bienfaisance privilégié et des êtres chers.

**Pour plus d'information sur la façon dont votre programme financier global peut profiter de ce concept et d'autres concepts d'assurance conjointe payable au dernier décès de l'Empire Vie, visitez le [www.empire.ca](http://www.empire.ca) ou communiquez avec le bureau des ventes de votre région.**

L'information présentée dans ce document est fournie à titre informatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>

[www.empire.ca](http://www.empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca)

INS-1722-FR-03/19

